



## COMITE DE LIAISON DES UNIONS DE QUARTIER DE GRENOBLE

6, rue du 4 septembre - 38000 Grenoble

Tél.-Fax : 04.76.87.64.67 - Courriel : [contact@cluq-grenoble.org](mailto:contact@cluq-grenoble.org)

Réf. JPC/MPCI 04012

Grenoble, le 27 Avril 2010

**Membres du Groupe de Travail  
Président(e)s des Unions de Quartier  
Administrateurs**

### COMMISSION CENTRE VILLE – PROSPECTIVE URBAINE

#### *Grenoble demain*

#### **Cohérence, pertinence et explicitation des grands projets urbains**

### Compte rendu de la réunion du jeudi 8 avril 2010

Présents : J.L. Besançon (Mutualité-Préfecture), J.P. Charre (St Laurent), M.F. Cipièrre (Centre Gares), H. de Choudens (Championnet), G. Hudault (Notre-Dame), M.T. Lavauden (Centre Ville), J. Savine (Eaux Claires). Excusés : M. Mauvais (Centre Ville), P. Mitzner (Bajatière).

**1 - Approbation du compte rendu de la réunion du 4 mars.** A l'unanimité.

**2 - Analyse de la réponse de M. le Maire à nos courriers concernant le réaménagement des quais et la mise en cohérence des grands projets.**

N.B. : les courriers et la réponse seront sur notre blog <http://cluq-grenoble.org> où le Groupe de Travail « Grenoble demain » a sa propre catégorie : [GT Grenoble demain](#).

Les participants s'accordent à reconnaître la qualité de cette réponse, qui la distingue de celle que nous avons reçue à un courrier du 20 déc. 2007 portant sur « la faisabilité des interventions, leur temporalité, leur harmonisation et l'irrégularité de l'information ».

Les interrogations suivantes sont apparues :

- la nature exacte de la mission confiée à l'architecte-urbaniste Alexandre Chemetoff. La lettre dit qu'il « a pour mission d'assurer la cohérence du projet « Cœur de ville, Cœur d'agglomération ». Or, à notre connaissance, ce projet porte sur les espaces publics, c'est-à-dire sur les « vides », et non sur le bâti, sur les « pleins » ;

**M. le Maire a bien voulu nous répondre :**

→ La mission confiée à Alexandre Chemetoff consiste à :

1. **proposer un programme d'aménagement des espaces publics du centre-ville** (nouveau partage de l'espace public, piétonisation éventuelle de certains axes identifiés prioritaires, amélioration des liaisons et des cheminements piétons entre les différents "pôles" de vie du centre-ville élargi notamment vers de Bonne, le Parc Paul Mistral, le secteur Championnet, requalification éventuelle de certains espaces ou places...)

2. **accompagner les interfaces avec les grands projets : qualifier les liaisons entre le centre-ville et les autres projets en cours (Grenoble sud/les quais/l'Esplanade/les Gares) c'est-à-dire veiller aux "coutures" entre les projets et à leur cohérence (notamment continuité urbaine et architecturale).**
3. **réaliser les travaux d'accompagnement de la ligne de tramway E sur les espaces publics.**

- l'avancement du processus d'élaboration du projet de réaménagement des quais. La lettre annonce des « ateliers de travail [...] dans les toutes prochaines semaines » (c'est à préciser !), et un travail avec « l'Union de Quartier » (au singulier, alors que plusieurs sont concernées !). Le CLUQ n'est pas expressément mentionné parmi les invités à ces ateliers.

**M. le Maire a bien voulu nous répondre :**

**La Ville de Grenoble souhaite relancer la concertation avec les habitants et les associations sur le projet de réaménagement des quais de l'Isère. Dans ce cadre, un comité de suivi et de concertation du projet Cœur de ville cœur d'agglomération va être proposé dans le courant du mois de mai, portant spécifiquement sur le projet des quais, pour présenter les premières propositions d'Alain Marguerit. Les membres habituels de ce comité de suivi et de concertation seront invités, c'est-à-dire notamment le CLUQ et les différentes unions de quartier.**

**A la suite de ce comité de suivi et de concertation, nous organiserons des "ateliers" sur site avec les utilisateurs des quais, et en particulier avec les habitants des quais et les commerçants pour "tester sur site", la faisabilité des premières propositions d'Alain Marguerit, selon sa propre demande.**

- la cohérence entre les projets grenoblois et ceux « d'intérêt d'agglomération ». Il s'agit de savoir si les projets élaborés par la Municipalité de Grenoble opèrent un « changement de niveau d'échelle » et s'intègrent à un « projet d'agglomération ».

**M. le Maire a bien voulu nous répondre :**

**Les projets grenoblois intègrent de fait des enjeux d'agglomération, notamment en termes de déplacements (ligne de tram E, limitation de la circulation de transit sur les quais ou encore réorganisation des Gares routières et ferroviaires par exemple), et de logements (par exemple, la Ville de Grenoble, à travers ses différents projets, prend pleinement sa place dans la nécessaire construction de logements, notamment sociaux et en accession sociale à l'échelle de l'agglomération). Le pilotage des différents projets menés par la Ville de Grenoble associe donc les autres collectivités et en particulier la Métro et le Conseil Général.**

**3 - Projets de l'Esplanade et de la ligne E du tram.**

Le Groupe de Travail souhaite que les différents acteurs se coordonnent et pense que cela devrait se faire sous l'égide du CLUQ.

Il sera demandé au Président du CLUQ d'inviter les différents acteurs à se rassembler.

#### **4 - Révision de la Z.P.P.A.U.P.**

Ceux qui ont assisté à la présentation de cette révision estiment qu'elle porte sur un ensemble de questions modestes et ressort de la vie d'un outil réglementaire voué à s'améliorer au fil de son application et à s'adapter aux évolutions de l'espace concerné.

#### **5 - Développement du questionnement sur la densification**

Le texte résultant de la réunion du 4 mars et destiné à la réunion publique avec les élus suivant l'Assemblée Générale, est complété comme suit :

### **La densification est-elle nécessaire ? et soutenable ?**

#### **Le cas grenoblois : Ile Verte, Bajatière, Presqu'île, Esplanade, ...**

- quels sont les arguments en faveur de la densification ?
- comment chiffre-t-on la densification ?
- quels sont les critères permettant de définir le niveau de densité acceptable ?
- quelles conceptions de l'urbanisme et de l'architecture pourraient rendre la densification supportable ?
- quelles formes urbaines (vides et pleins) pourraient rendre la densification supportable ?
- quelle répartition des fonctions (habitat, commerce, activités), peut-elle rendre la densité acceptable ?
- quels espaces publics, notamment verts, pourraient rendre la densité acceptable ?
- quels services et infrastructures pourraient rendre la densité acceptable ?
- comment se fait l'intégration des zones densifiées dans le territoire urbain, patrimonial et paysager environnant et préexistant ?
- quels sont les effets de la densification concernant « les perspectives sur les horizons naturels de Grenoble » (P.L.U.) ?
- quels sont les effets de la densification sur le coût et l'amortissement des services et infrastructures qu'elle amène ?
- quelles dispositions seront-elles mises en œuvre (différenciation par l'architecture, répartition des types de logement, règlements de copropriété, ...) pour permettre une mixité sociale harmonieuse, étant entendu qu'il est prévu au moins 30 % de logements sociaux ?
- quelle redistribution spatiale des populations entraînera la densification dans le cadre d'un projet d'agglomération ?
- quelle évaluation est-elle prévue du processus et des effets de la densification ?

J. Pierre Charre, avec la collaboration de Jean Tournon, Gérard Borj et Mathieu Mauvais, et la collaboration du cabinet de Monsieur le Maire de Grenoble.

# **Convocation**

(en principe le premier jeudi du mois)

**Jeudi 6 mai 2010 à 18h30, au local du CLUQ (6 rue du 4 septembre)**

**Ordre du jour :**

**Approbation du compte rendu de la réunion du 8 avril**

**Suivi des questions en cours :  
réaménagement des quais de l'Isère,  
projet de l'Esplanade, etc.**

**Développement du questionnement sur la densification**

**Ordre du jour et date de la prochaine réunion**